

19 mai 2010 -13:10

Appartient à Conseil des ministres du 19 mai 2010

B-FAST

Fixation du statut pécuniaire du personnel de la Défense déployé lors de l'opération B-FAST en Haïti

Fixation du statut pécuniaire du personnel de la Défense déployé lors de l'opération B-FAST en Haïti

Sur proposition de M. Pieter De Crem, ministre de la Défense, le Conseil des ministres a fixé la statut pécuniaire du personnel de la Défense qui a été déployé durant l'opération B-FAST en Haïti, en janvier et février 2010. Des militaires belges ont participé à l'opération de sauvetage qui a suivi le tremblement de terre du 12 janvier 2010, à la demande des autorités haïtiennes. Cette opération consistait en l'envoi d'une équipe *Urban Search and Rescue*, d'un hôpital de campagne, d'un détachement de protection ainsi que d'une cargaison de tentes de la Croix Rouge. La mission s'est achevée le 3 février 2010.

Le Conseil des ministres a décidé d'octroyer les statuts pécuniaires suivants au personnel :

- "Assistance en dehors du territoire national", coefficient 2, pour le personnel membre de l'équipe "B-FAST" et "Image et relations publiques" ;
- "En déploiement opérationnel - déploiement de protection", coefficient 3, pour le personnel membre du "détachement de protection".

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Pieter De Crem, Vice-Premier ministre et ministre de la Défense
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 550 28 11
<http://www.mil.be>